



RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	3
UN CONTEXTE DE SORTIE DE CRISE SANITAIRE PERMETTANT LA POURSUITE DES ACTIONS VOLONTARISTES.....	4
LES PERSPECTIVES RELATIVES AUX RECETTES DÉPARTEMENTALES EN 2022.....	4
UN RECOURS MAÎTRISÉ À L'EMPRUNT.....	6
LES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION EN 2022.....	7
DES RESSOURCES HUMAINES ŒUVRANT POUR UN SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL MODERNISÉ ET RENFORCÉ.....	8
AMBITION 1 : RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET LA PRÉVENTION, RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE.....	12
AMBITION 2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS, PROTÉGER LES ENFANTS ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE.....	14
AMBITION 3 : PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES.....	16

AMBITION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES, EN FAIRE DES CITOYENS.....	18
AMBITION 5 : DÉMOCRATISER LA CULTURE, VALORISER LE PATRIMOINE ET PROMOUVOIR LE SPORT.....	20
AMBITION 6 : ACCOMPAGNER LA RÉUNION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE VISANT LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	22
AMBITION 7 : FAIRE DE LA RURALITÉ UN ESPACE MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.....	24
AMBITION 8 : PRÉSERVER ET VALORISER DURABLEMENT NOS RESSOURCES.....	26
AMBITION 9 : DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LA SOLIDARITÉ DANS L'OCÉAN INDIEN.....	28
AMBITION 10 : SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE NOS PUBLICS.....	30

ÉDITORIAL

2022 sera la première année de mise en œuvre du nouveau plan de mandature 2021 – 2028.

Après quasiment 2 ans d'une crise sanitaire inédite par son ampleur, sa gravité et ses conséquences sur tous les plans, la population attend légitimement un nouvel engagement de la part du Département de La Réunion, avec davantage d'écoute et de proximité, et de volontarisme de l'action publique départementale.

Aussi, dans le cadre de ces orientations budgétaires 2022, le Département compte investir de manière accrue dans tous les champs de ses compétences, tout en assurant la continuité de son engagement passé.

Nous serons aux côtés des personnes âgées en amplifiant le dispositif d'amélioration de l'habitat, en anticipant dès maintenant le vieillissement de la population et son entrée dans la dépendance grâce à un travail d'accompagnement des aidants, de structuration du secteur des services à la personne et de soutien au développement de structures d'accueil de type EHPAD, MAF ou encore de résidences autonomes. Nous mènerons une politique inclusive offrant aux personnes en situation de handicap la place qui doit être la leur au sein de notre société et de notre administration.

Nous serons aux côtés de nos familles, celles les plus vulnérables qui bénéficieront d'un soutien social renforcé. Nous accompagnerons les réunionnaises et les réunionnais qui aspirent à fonder un foyer et à faire grandir leurs enfants dans l'amour, la sécurité et le bien-être, grâce à la mobilisation de nos PMI et à notre engagement en faveur de la politique de la petite enfance. Grâce, également, au tissu associatif que le Département va soutenir plus fortement pour redonner toute sa vigueur à l'éducation populaire qui fut, durant longtemps, un ciment de la cohésion sociale et sociétale.

Nous serons aux côtés des jeunes dans leur parcours de réussite scolaire, universitaire, sportif, culturel ou encore citoyen. Nous les soutiendrons également dans leur parcours d'insertion, comme nous soutiendrons tous les Réunionnais à la recherche d'emploi, grâce à la mobilisation du dispositif R+ qui sera pérennisé, et l'engagement de tous les acteurs de l'insertion au service de ce grand défi qu'est la lutte contre le chômage.

Nous serons aux côtés de La Réunion des talents, celle qui crée, celle qui performe, celle qui innove, celle qui donne à voir La Réunion authentique, riche de son vivre-ensemble, riche de ses formateurs de grande qualité, riche de ses acteurs culturels et sportifs qui font battre le cœur de notre île au-delà de nos frontières.

Nous serons auprès des agriculteurs et du monde rural, cette âme réunionnaise qui contribue à nourrir La Réunion, qui donne à voir l'excellence de notre savoir-faire. Nous engagerons à leurs côtés le grand chantier de l'agriculture de demain. Il s'appuiera à la fois sur la canne, mais aussi sur la diversification. Cela, dans une logique de préservation du foncier agricole, de soutien au développement de l'agriculture locale et de la consommation des produits péi, et d'aide à l'innovation, au bio, à l'irrigation et au rayonnement de nos produits d'excellence.

Nous serons aux côtés du monde économique, grâce à une politique d'investissement volontariste pour soutenir le BTP, permettant à la fois de rénover nos routes, d'aménager durablement le territoire, de valoriser le tourisme vert, et de créer les conditions de développement du secteur des sports de nature.

Nous serons aux côtés des territoires pour bâtir, ensemble, La Réunion de demain, avec l'appui de la seconde génération du PST, avec les grands projets structurants tels que MEREN (Mobilisation des Ressources en Eau des micro-régions Est et Nord) et la Route des Hauts de l'Est, avec les projets de développement de filières innovantes, notamment la filière PAPAM (Plantes Aromatiques à Parfums et Médicinales) qui constitue une excellente ressource en termes de création de richesse et d'opportunité d'export.

Nous serons aux côtés des citoyens, grâce à la mobilisation d'un budget participatif qui permettra de financer des projets qu'ils portent au profit de la société réunionnaise. Nous serons aux côtés de nos amis de l'océan Indien, mais aussi d'Asie et d'Afrique, pour relancer la dynamique de coopération indianocéanique au profit du développement de tous nos territoires.

Nous voulons inscrire cette mandature sous le sceau de la proximité renforcée, de l'accompagnement territorialisé en lien avec les communes et les CCAS, mais aussi personnalisé, en lien avec tous les acteurs du territoire. Le tout, dans un souci de cohérence de l'action publique à l'échelle du département en lien avec la Région Réunion. Ces orientations budgétaires traduisent très concrètement ce nouveau pacte d'engagement que nous voulons bâtir pour La Réunion, et pour les Réunionnais.

Cyrille Melchior

Président du Conseil départemental



UN CONTEXTE DE SORTIE DE CRISE SANITAIRE PERMETTANT LA POURSUITE DES ACTIONS VOLONTARISTES

L'élaboration du budget 2022 du Département s'inscrit dans un contexte de consolidation et de renforcement affirmé des politiques publiques du Département, dans le cadre du nouveau plan de mandature.

En effet, avec l'atténuation attendue et progressive des effets de la crise sanitaire sur notre territoire, le prochain budget marque résolument le passage d'une stratégie d'urgence à celle d'une démarche de développement durable et concerté, visant à répondre aux enjeux de l'inclusion économique et sociale et de la transition écologique et solidaire pour La Réunion.

Ces orientations se déploient grâce au contexte de bonne santé financière de la collectivité départementale, malgré les effets de la crise. En effet, les équilibres financiers du Département ont pu être efficacement stabilisés sur la période récente, du fait en particulier de la recentralisation du RSA effective depuis Janvier 2020.

Par ailleurs, il apparaît que le contexte récessif a eu un impact à ce stade limité sur les différentes recettes de fiscalité indirecte perçues par le Département (tabacs, TVA, droit de mutation), qui a pu bénéficier par ailleurs d'un maintien significatif de la péréquation nationale.

Ainsi, et malgré une hausse des dépenses départementales pilotée dans le cadre du plan de relance économique et social, le Département conservera à fin 2021 des ratios d'autofinancement et de solvabilité performants. Nous demeurons une collectivité faiblement endettée, tant en termes de désendettement que de ratio de dette par habitant.

Toutefois, la structure budgétaire des conseils départementaux n'en demeure pas moins porteuse de fragilités qui appellent une grande attention et vigilance.

Notamment, la croissance élevée des dépenses de solidarité dans le cadre de la transition démographique et du vieillissement de la population, désormais particulièrement rapide à La Réunion, fait courir à notre collectivité le risque d'un effet ciseau de grande ampleur, face à des recettes fiscales dont le rendement est *in fine* étroitement dépendant de la conjoncture et sur lesquelles le Département ne dispose désormais d'aucun pouvoir de taux ni d'assiette.

Or, le Département entend inscrire son action sur une longue durée, en réponse aux enjeux de la transition écologique et solidaire et du plan de mandature. Pour cette raison, le renforcement de la capacité d'autofinancement départemental demeure un impératif stratégique, avec l'ambition d'accroître significativement l'effort d'investissement sur le territoire. Tous les efforts d'ingénierie et de programmation financière seront ainsi poursuivis afin de préserver en ce sens les moyens d'action de notre collectivité sur la durée de la mandature.

Les nécessaires efforts d'efficience de gestion seront maintenus, à travers notamment le pilotage de notre masse salariale et de nos dépenses courantes. Notre collectivité sera également attentive à l'optimisation de l'ensemble des recettes de cofinancement issues des dispositifs contractuels nationaux et européens.

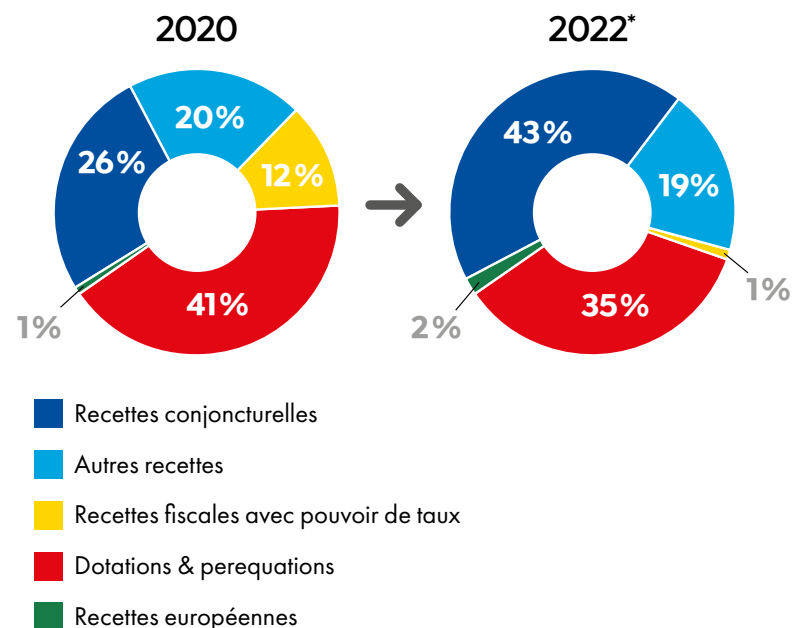
Au final, le Département veillera ainsi à maintenir une capacité de désendettement durablement inférieure à 10 années.

En parallèle à cette stratégie de bonne gestion, la définition au niveau national d'un nouveau pacte entre l'État et les Départements n'en paraît pas moins incontournable, de manière à doter ceux-ci du modèle financier leur permettant de demeurer l'acteur pertinent et indispensable en matière de solidarité et de développement humain durable sur les territoires.

LES PERSPECTIVES RELATIVES AUX RECETTES DÉPARTEMENTALES EN 2022

Les recettes de fonctionnement devraient connaître une évolution certes positive mais très mesurée en 2022 par rapport à 2021. En effet, la mise en œuvre définitive de la réforme fiscale, l'impact différé de la crise sanitaire et de la crise économique associée sur une partie des ressources fiscales, expliquent ce faible dynamisme attendu. De plus, un élément notable est la perte totale d'autonomie fiscale pour le Département, le rendant majoritairement dépendant de la conjoncture économique :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



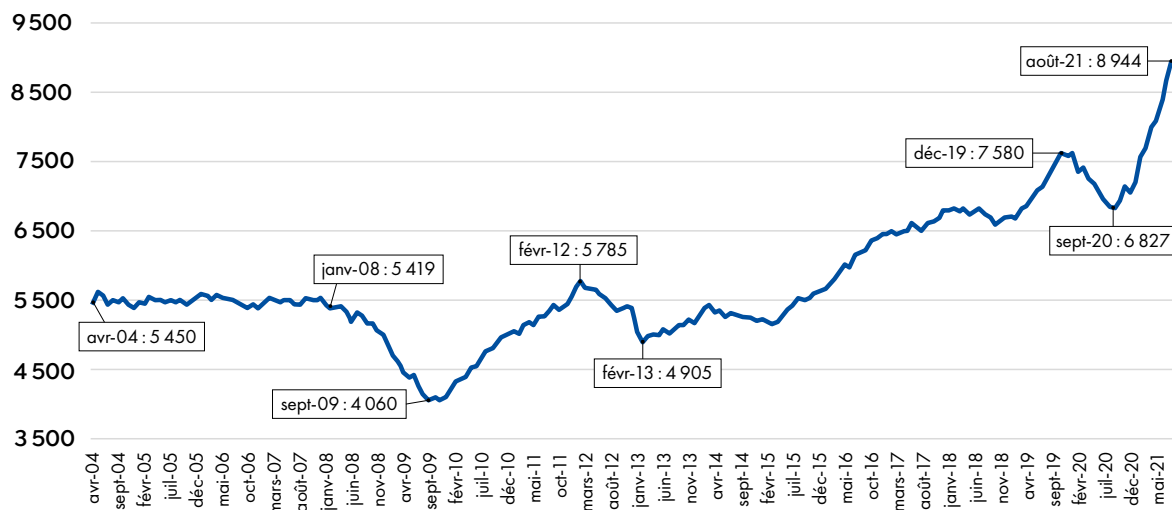
* La pondération 2022 correspond à une répartition provisoire, non représentative des montants définitifs de recettes

En matière de fiscalité, le Département percevait jusqu'en 2020 la taxe foncière sur lequel il avait un pouvoir de taux, de même que la taxe d'aménagement et la taxe d'électricité. Elles représentaient ainsi 12 % de recettes potentiellement ajustables par délibérations de notre Assemblée. Ce n'est plus le cas depuis 2021, le Département percevant pour la première fois une fraction de TVA nationale en remplacement de la taxe foncière - cette fraction de TVA est néanmoins figée au niveau de taxe foncière perçu en 2020. Dès 2022, le Département devrait bénéficier de la dynamique de TVA induite par une croissance post crise COVID, mais restera surtout significativement exposé à l'évolution des recettes conjoncturelles dont il n'a pas la maîtrise ; à savoir, la taxe sur les tabacs, les carburants, les DMTO, la CVAE et la TVA. De plus, il convient de préciser que la taxe d'électricité perçue par la collectivité ne sera désormais plus locale

(TLCFE) mais nationale (TICFE). Au final à compter de 2022, le Département ne disposera de son pouvoir de taux que sur la seule taxe d'aménagement.

À défaut de bénéficier de marges de manœuvre fiscales, le Département renforcera son travail de veille fiscale et financière, afin de suivre et d'anticiper les aléas liés à la conjoncture économique. Ce travail s'appuie à la fois sur les sources de données officielles, et sur des échanges partenariaux ou contractuels avec les acteurs économiques ou institutionnels. À titre d'exemple, la prévision de DMTO pour 2022, s'appuierait sur un contexte de marché immobilier favorable mais, nécessitant une vigilance quant à son évolution au regard du nombre, historiquement haut, de transactions déjà atteint sur le territoire courant 2021 (cf. graphique ci-dessous).

NOMBRE DE TRANSACTIONS DMTO 974
(AU TAUX DE DROIT COMMUN - 4,5 %)

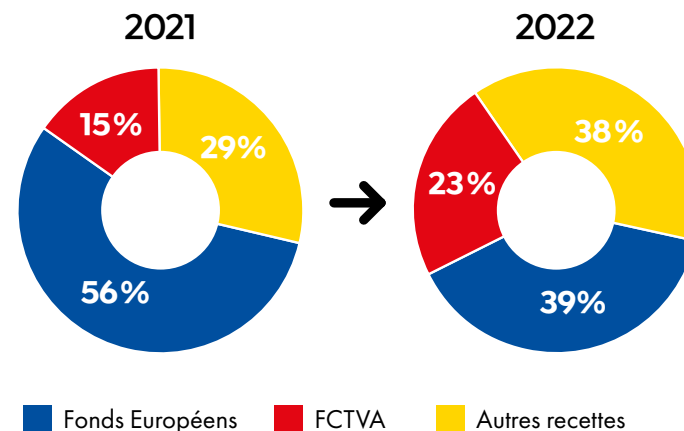


Les recettes de TVA, pour 2022, s'inscriront dans la continuité du contexte haussier de reprise économique, alors que la CVAE est impactée négativement par le confinement sanitaire (basée sur les recettes N-2). Quant à la fiscalité sur les tabacs, après plusieurs années de rendements erratiques du fait des comportements d'optimisation des cigarettiers en amont des hausses de taxe décidées au niveau national, il est attendu pour 2022 une recette en hausse par rapport à l'inscription du BP précédent, en lien avec les données indiquant à ce stade un maintien global de la consommation sur le territoire réunionnais.

En matière de dotations, il sera procédé à la régularisation, en faveur du Département, de plusieurs reprises opérées sur la Dotation Globale de Fonctionnement, dans le cadre de la recentralisation du RSA. Concernant la péréquation, le fonds de stabilisation sera remplacé par un fonds de sauvegarde, dont les modalités d'application sont moins avantageuses pour le Département.

Concernant les recettes d'investissement (hors dette), il est globalement attendu un montant en retrait, et plus particulièrement s'agissant des recettes européennes. Les recettes de FCTVA augmenteront à la marge, de par la dynamique d'investissement maintenue en 2020 malgré le contexte sanitaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)



UN RECOURS MAÎTRISÉ À L'EMPRUNT

Le financement de la section d'investissement du Budget primitif 2022 sera complété par une inscription en emprunts d'équilibre en progression mesurée. La mobilisation effective d'emprunts au cours de l'exercice dépendra quant à elle des réalisations en investissement ainsi que des opportunités de financements que pourraient offrir les marchés financiers.

Les concernant, les perspectives mondiales de rebond économiques en 2021 laissent présager un risque inflationniste accompagné d'une progression des taux longs, malgré la stabilité attendue des taux directeurs (taux courts) de la Banque Centrale Européenne. À titre illustratif, l'obligation assimilable au trésor sur 10 ans (OAT 10 ans), soit le taux d'intérêt des emprunts de l'État sur 10 ans, est ainsi attendu à 0,75 % fin 2022, contre 0,3 % fin 2021.

Malgré ce contexte haussier, la charge de la dette sur l'encours actuel devrait demeurer stable du fait de la part prépondérante de taux fixe. À fin 2021, la part de taux fixe devrait approcher les 80% en raison d'une part de la mobilisation d'emprunts performants au cours des derniers exercices, particulièrement favorables, et d'autre part, des opérations de gestion active de la dette ayant permis la sécurisation des derniers emprunts structurés.

Le risque d'augmentation des charges financières sur 2022 sera d'autant plus limité que les encours les plus anciens et coûteux s'amortissent rapidement (la durée de vie moyenne de l'encours de dette départemental étant de 5 années) et sont remplacés graduellement par des emprunts aux conditions plus compétitives. Ainsi, malgré l'augmentation attendue des taux d'intérêts, les charges financières sont escomptées en légère diminution au BP 2022 par rapport au BP 2021.

Le Département pourra par ailleurs capitaliser sur la qualité de sa signature et ses relations partenariales avec les prêteurs publics et privés, tout en maintenant une veille stratégique en matière de diversification de ses sources de financements.

LES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION EN 2022

Le budget 2022 du Département de La Réunion sera un budget volontariste, en augmentation par rapport à celui de 2021, afin de répondre à la forte croissance des dépenses d' AIS, à la poursuite des engagements pris dans le cadre du plan départemental de relance économique et sociale, au lancement des projets du nouveau plan de mandature et au maintien de l'effort d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont néanmoins contraintes par une constante et importante hausse annuelle de la charge des allocations de solidarité résiduelles que sont l'APA et la PCH (+ 10% estimés par rapport aux prévisions de réalisation 2021 déjà en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2020), due à l'évolution socio-démographique du territoire, à la mise en œuvre par le Département d'une meilleure couverture des risques de dépendances et aux décisions de l'État sur l'évolution du coût de ces dispositifs. Cette tendance, qui devrait se poursuivre sur les prochaines années, entame d'ores et déjà de manière significative les marges de manœuvre financières dégagées suite à la recentralisation du RSA.

L'impact de la croissance des AIS sur les dépenses (dont le reste à charge représente pour le Département environ 2/3 de la dépense) est cependant atténué par le moyen d'une gestion maîtrisée du socle des principales dépenses courantes (constituées notamment des charges de personnel, des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux, des frais financiers...)

Par ailleurs, en 2022, dans la continuité des efforts consentis pour faire face à la crise sanitaire et sociale, le Département maintiendra ses interventions en faveur des publics les plus vulnérables et les plus en difficulté (voir infra.)

La collectivité poursuivra également le partenariat avec les services de l'État, pour la mise en œuvre de l'ensemble des projets de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Enfin, en matière d'investissement, le Département maintiendra ses efforts d'investissement, *a minima*, à un niveau équivalent à celui de 2021 (hors remboursement du capital de la dette) ; afin de mettre en œuvre ses projets, la collectivité verra sa programmation pluriannuelle progresser de près de 130 M€ (inscriptions en AP).

DES RESSOURCES HUMAINES ŒUVRANT POUR UN SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL MODERNISÉ ET RENFORCÉ

LES EFFECTIFS ET LEUR ÉVOLUTION

Entre 2017 et 2018, l'effectif total de la collectivité hors assistantes familiales a connu une baisse en raison principalement de la diminution du nombre de contrats aidés suite aux mesures prises au niveau national. Sur les exercices suivants, dans le cadre de la modernisation territoriale, puis récemment dans le contexte de grande urgence de la crise sanitaire, le Département a été amené à renforcer ses services, notamment ceux exerçant leurs missions dans les territoires de l'action sociale (agents d'accueil, assistants socio-éducatifs, etc.), dans les collèges pour le renforcement des protocoles sanitaires, et a mis en place des équipes dédiées à la confection des masques.

Sous l'effet de ces facteurs, l'évolution de l'effectif total a été la suivante :

2017	2018	2019	2020	30/09/21
5400	5113	5212	5325	5411

De même, la structure des effectifs a évolué sur les cinq dernières années.

Du fait des plans d'intégration mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la précarité, on constate ainsi une augmentation du nombre des personnels titulaires et une baisse de l'effectif des agents permanents non titulaires.

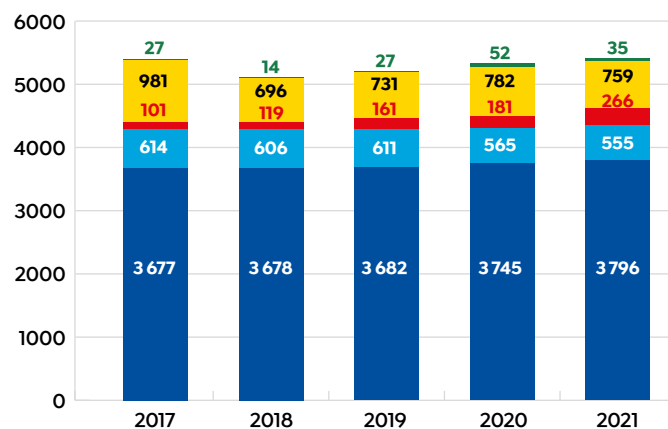
Pour les raisons citées plus haut, on assiste également à une baisse du nombre des emplois aidés et inversement à une hausse de l'effectif des agents non titulaires sur l'emploi temporaires pour couvrir notamment certains accroissements temporaires d'activités.

Il est à noter que 11 % des agents comptant dans les effectifs permanents du Département ont plus de 60 ans. Dans ce contexte, la collectivité poursuivra les efforts de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de ses services afin d'anticiper les métiers et missions de demain et de rationaliser ses effectifs pour garantir un service public départemental efficient.

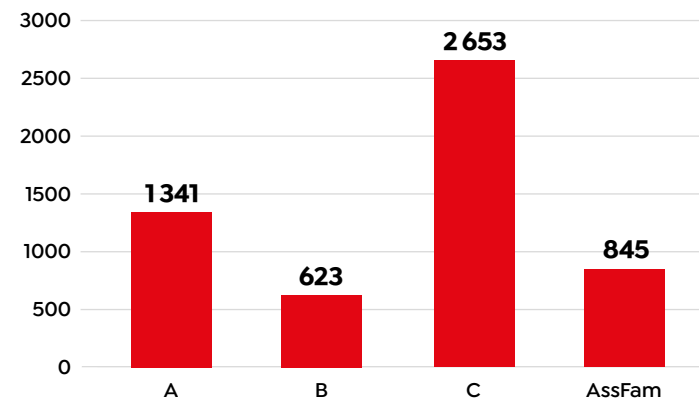
Concernant par ailleurs les assistantes familiales rémunérées par le Département dans le cadre de ses missions d'aide sociale à l'enfance, l'effectif prévisionnel 2022 sera de 850.

Pour 2020, la répartition des agents titulaires et non titulaires de droit public par catégorie est la suivante :

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR STATUT DE 2017 AU 30/09/2021.



RÉPARTITION DES EFFECTIFS (HORS APPRENTIS ET EMPLOIS AIDÉS) PAR CATÉGORIE AU 30/09/2021

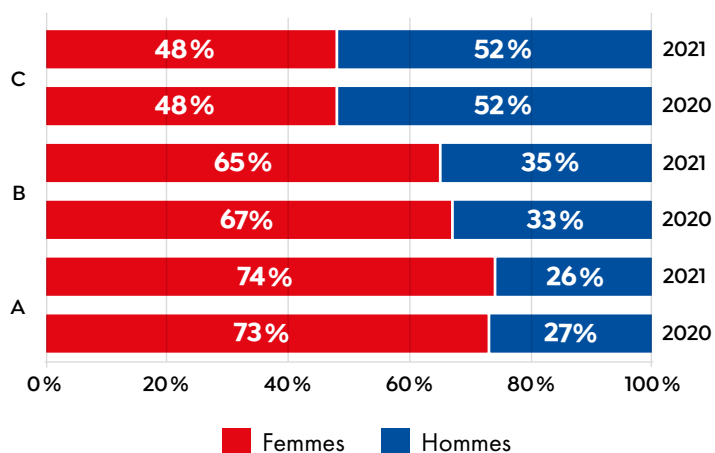


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS SELON LES CATÉGORIES ET LE SEXE

De 2020 à 2021, la répartition Femmes / Hommes des effectifs est sensiblement restée la même malgré l'évolution du nombre d'agents. Il est à noter une proportion plus importante d'hommes au niveau de la catégorie C alors que les femmes représentent près des ¾ des effectifs de catégorie A.

En 2022, le plan d'actions pour l'égalité professionnelle des hommes et des femmes sera déployé au sein de la collectivité.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE DU 31/12/2020 AU 30/09/2021



DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

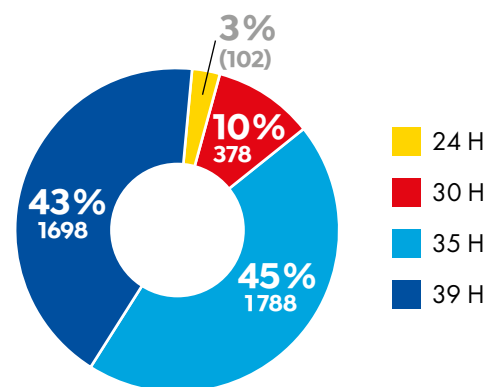
Les cycles de travail (hors vacataires, agents des collèges et des foyers)

Depuis août 2020, le Département s'est engagé dans une réflexion d'ampleur autour de la refonte du protocole « Temps de travail », dont les enjeux sont les suivants :

- > La conformité avec les textes relatifs à la réglementation du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- > La qualité améliorée du service rendu à l'utilisateur,
- > La qualité de vie des agents par un bon équilibre entre leur temps de travail et leur temps personnel.

Ce chantier aboutira à l'adoption d'un nouveau protocole relatif au temps de travail au sein de la collectivité, avec une mise en œuvre d'un temps de travail conforme prévue au plus tard pour le 1er janvier 2023.

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS SELON LE CYCLE DE TRAVAIL AU 30/09/2021 (HORS VACATAIRES, AGENTS DES COLLÈGES ET FOYERS)



Les agents concernés par la durée du temps de travail à 24 heures par semaine sont les agents de l'ONF.

Les agents concernés par la durée du temps de travail à 30 heures par semaine sont les emplois aidés.

Le temps partiel des agents permanents

Les agents permanents sont majoritairement à temps complet (plus de 95 % des effectifs). On dénombre donc 197 agents à temps partiel dont plus de la moitié à 80 %. Il est à noter que la plupart des agents à 50 % sont ceux placés à temps partiel thérapeutique pour des raisons de santé.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS SELON LE TEMPS DE TRAVAIL AU 30/09/2021

	Effectif	%
50 %	64	1,47
60 %	2	0,05
80 %	106	2,44
90 %	25	0,57
100 %	4 154	95,47
TOTAL	4 351	100 %



SOCIAL

AVEC VOUS

POUR CRÉER UN VIVRE ENSEMBLE
QUI FAVORISE L'INCLUSION DE TOUS ET DE CHACUN

- 1** RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS
ET LA PRÉVENTION, RÉPONDRE
À L'URGENCE SOCIALE
- 2** ACCOMPAGNER LES PARENTS,
PROTÉGER LES ENFANTS
ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE
- 3** PROTÉGER
ET ACCOMPAGNER
LES PLUS VULNÉRABLES



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

AVEC VOUS

POUR AMENER TOUTES
LES GÉNÉRATIONS SUR LE CHEMIN DE LEUR RÉUSSITE

- 4** FAVORISER LA RÉUSSITE
DES JEUNES,
EN FAIRE DES CITOYENS
- 5** DÉMOCRATISER LA CULTURE,
VALORISER LE PATRIMOINE,
PROMOUVOIR LE SPORT



AGRICULTURE

AVEC VOUS

POUR CRÉER UNE AGRICULTURE
RESPONSABLE ET LOCALE POUR L'AVENIR DE NOTRE ÎLE

- 6** ACCOMPAGNER LA RÉUNION VERS
UNE AGRICULTURE DURABLE VISANT
LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVEC VOUS
POUR AGIR DURABLEMENT
ET PRÉSERVER NOTRE ÎLE

7 FAIRE DE LA RURALITÉ UN ESPACE
MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT
DE NOTRE TERRITOIRE

8 PRÉSERVER ET VALORISER
DURABLEMENT NOS
RESSOURCES



COOPÉRATION
RÉGIONALE

AVEC VOUS
POUR RENFORCER NOS LIENS
DANS L'OCÉAN INDIEN

9 DÉVELOPPER LES ÉCHANGES
ET LA SOLIDARITÉ DANS L'OCÉAN INDIEN



MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

AVEC VOUS
POUR AGIR DURABLEMENT
ET PRÉSERVER NOTRE ÎLE

10 SIMPLIFIER LES DÉMARCHES
DE NOS PUBLICS



SOCIAL

AVEC VOUS
POUR CRÉER
UN VIVRE ENSEMBLE
QUI FAVORISE
L'INCLUSION DE
TOUS ET DE CHACUN

CHIFFRES CLÉS



100 000
CAPAH (1M€)



22
MASP
(Mesures d'Accompagnement
Social Personnalisé)



CRÉATION D'UN
SAUT
(Service d'Accueil
d'Urgence Temporaire)

AMBITION 1

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET LA PRÉVENTION, RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Le Département, chef de file de l'action sociale à La Réunion, s'est engagé dans un plan de modernisation de l'accueil de proximité, afin de le rendre accessible, bienveillant et inconditionnel. En effet, le non recours aux droits engendre souvent des situations de rupture qui peuvent être évitées en amont par une simple mobilisation du droit commun.

OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

- > Moderniser les espaces d'accueil
- > Renforcer la professionnalisation de l'accueil
- > Moderniser le système d'information

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, L'ILLECTRONISME ET L'INNUMÉRISME

- > Repérer et diagnostiquer les problématiques d'innumérisme et d'illettrisme
- > Déployer un plan d'accompagnement

FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

- > Renforcer la proximité démarche « d'aller vers » : caravane
- > Renforcer la proximité démarche « d'aller vers » : dalon de quartier
- > Traiter globalement via un outillage numérique / une simplification des procédures

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES USAGERS

- > Développer et structurer les parcours : mise en place des Projets Personnalisés de l'Enfant
- > Développer et structurer les parcours : mise en place des Contrats d'accompagnement social
- > Développer la performance des services sociaux
- > Déployer la supervision et l'analyse des pratiques

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

Notre collectivité actionnera sur tous les leviers afin de prévenir les situations d'urgence et d'y répondre efficacement d'un point de vue quantitatif et qualitatif. En amont il s'agira, d'une part, de restructurer l'éducation populaire identifié comme étant un levier privilégié de l'accompagnement des publics fragiles et, d'autre part, de mieux nous coordonner avec les partenaires institutionnels. La réponse à l'usager en situation d'urgence se concrétisera par une écoute téléphonique au-delà des heures de bureau et par une meilleure offre en matière d'hébergement d'urgence en lien avec l'État. Des accompagnements au relogement et au développement d'une consommation plus éclairée seront assurés dans le cadre du suivi de ces publics.

POURVOIR À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET ACCOMPAGNER AU RELOGEMENT

- > Précarité énergétique

FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE D'URGENCE SOCIALE

- > Astreinte sociale téléphonique

RELANCER LA DÉMARCHE D'ÉDUCATION POPULAIRE

- > Diagnostic des acteurs de l'éducation populaire
- > Structuration du réseau et accompagnement des associations

DÉVELOPPER LA CULTURE D'UNE CONSOMMATION ÉCLAIRÉE

- > Déploiement du Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène (CAPAH) volet accompagnement
- > Développement des Jardins partagés jardins familiaux

RENFORCER LA COORDINATION DES PARTENAIRES

- > Développer la coordination départementale
- > Développer la coordination territoriale

RENFORCER LA PRÉVENTION

Le Conseil départemental a pour mission de mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille en lien avec des partenaires notamment en prévenant les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Un plan départemental de prévention sera proposé avec le concours de nos services sociaux et médicosociaux, agissant de manière transversale sur plusieurs thématiques (parentalité, violences ordinaires, gestion budgétaire ...)

PROMOUVOIR L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'année 2022 verra l'adoption du 1er Programme Départemental d'Insertion (PDI) post recentralisation du RSA. Ce document de programmation obligatoire, prévu par la loi, sera construit avec les partenaires. Au regard des principaux éléments de diagnostic sur la situation des bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2020 et des objectifs fixés par la loi. Il s'agira principalement de faciliter leur accès à l'emploi, en levant les freins sociaux au retour durable à l'activité et en construisant des parcours d'insertion par l'activité économique, notamment autour de deux axes : le développement de l'offre d'insertion et le déploiement de passerelles vers l'insertion sociale et professionnelle.

DÉVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ

- > Amplifier la création d'activité par les publics en insertion
- > Mettre en place un réseau territorial de développeurs de l'insertion dans le secteur marchand

DÉPLOYER DES PASSERELLES

- > Développer le R+ comme passerelle vers l'emploi durable
- > Déployer et animer les services publics de l'insertion et de l'emploi pour favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi

MIEUX REPÉRER LES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

- > Renforcer la coordination du tissu associatif pour mieux repérer les victimes de violence
- > Mise à l'abri et accompagnement des personnes victimes d'intravioleces familiales

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Le CAPAH a été mis en oeuvre en 2020 et maintenu en 2021. Ce dispositif répond à un réel besoin de soutien complémentaire pour les familles en proie à des difficultés.



OBJECTIFS 2022



100%
DES AGENTS
D'ACCUEIL FORMÉS



10%
DE CAS
(Contrat d'Accès aux Soins)



30%
DES BÉNÉFICIAIRES
CAPAH CONCERNÉS
PAR LE VOLET 2



60
MASP
(Mesures d'Accompagnement
Social Personnalisé)



CARAVANE D'ACCÈS
AUX DROITS
10
QUARTIERS
ISOLÉS



DALONS DE
QUARTIER
10
QUARTIERS



SOCIAL

AVEC VOUS
POUR CRÉER
UN VIVRE ENSEMBLE
QUI FAVORISE
L'INCLUSION DE
TOUS ET DE CHACUN

CHIFFRES
CLÉS
2021



MESURE DE
PROTECTION ASE

6 000

ENFANTS



2 632

PLACES EN
ACCUEIL FAMILIAL



3 309

MESURES
ÉDUCATIVES



412
ENFANTS CONFIÉS
À DES TIERS DIGNES
DE CONFIANCE



2 552

PLACEMENTS



2 879

INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES

AMBITION 2

ACCOMPAGNER LES PARENTS, PROTÉGER LES ENFANTS ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE

SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Le sentiment d'épuisement parental est renforcé par l'isolement. À La Réunion, les familles monoparentales représentent près de 46% des familles et 13% des enfants de moins de 6 ans vivent avec un seul parent (37 920 enfants). Les enjeux sont forts pour accompagner ces parents au quotidien, d'autant que leurs enfants sont petits, et ont besoin d'attention, que les difficultés se cumulent.

UN CENTRE DE PARENTALITÉ PAR CANTON

- > Développer les centres de parentalité et de proximité

PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

- > Développer les programmes spécifiques pour prévenir l'épuisement des familles monoparentales (PMI-TISF)

FORMER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

- > Former et accompagner les professionnels de PMI modèle PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents)

ÉDUCATION PARENTALE PRÉ ET POST NATALITÉ

- > Mettre en œuvre un programme d'accompagnement parental pré et post natal (fenêtre des 1000 jours)

DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

La Réunion compte aujourd'hui près de 350 crèches, 1500 assistants maternels à domicile et 125 Maisons d'Assistants Maternels. Le développement conséquent de ces structures agréées par le Conseil Départemental est possible notamment par l'accompagnement et le soutien aux porteurs de projet.

L'offre d'accueil du jeune enfant tend à se diversifier pour répondre aux besoins des enfants, aux attentes des parents et aux enjeux de société : liens intergénérationnels, développement durable et inclusion des enfants porteurs de handicap. Le dispositif d'accompagnement au portage de projet, revisité et plus inclusif, saura répondre aux enjeux territoriaux.

- > Renforcer l'accompagnement des nouveaux modes de gardes et des porteurs de projet (dont la Maison d'Assistants Maternelles)

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MODES DE GARDE

L'action de la Protection Maternelle et Infantile est singulière et unique : comment garantir une offre préventive pour tous et porter une attention particulière pour les plus fragiles, tout en repérant les situations de danger ?

Son cœur d'intervention auprès des femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans doit répondre à l'impérieuse nécessité d'être là quand aucune autre ressource n'est possible mais aussi de façon universelle au bénéfice de son action en santé publique : s'assurer du suivi médical et vaccinal, faire du lien, garantir que l'environnement de l'enfant est propice à son bon développement.

LA PMI AU CŒUR DE LA PRÉVENTION

> Renforcer la prévention primaire et précoce

SENSIBILISER LES ADOLESCENTS

- > Programme de sensibilisation des adolescents sur l'égalité entre les hommes et les femmes
- > Prévention info santé

SÉCURISER LES PARCOURS DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) définies aux articles l221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relèvent de la compétence du Président du Conseil Départemental. Son action s'inscrit à chaque étape du parcours allant de la prévention, au repérage et traitement des situations de danger et de risques de danger à la protection. Il a aussi la responsabilité d'assurer la gouvernance locale des acteurs de la protection de l'enfance.

Il s'agira donc de renforcer la prévention des violences, d'améliorer le repérage et l'écoute des enfants victimes, et de renforcer en terme quantitatif et qualitatif l'offre d'accompagnement des enfants protégés..

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

- > Mise en place d'un numéro d'écoute
- > Plan de communication (école / média)
- > Action de prévention dans les collèges

MIEUX ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS À PROTÉGER

- > Augmenter et diversifier l'offre EMO, l'offre d'accueil « fratries », l'offre d'accueil « urgences » et l'offre en accueil familial

AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

- > Structuration de l'ODPE Observatoire National de la Protection de l'Enfance

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE TRAVAIL SOCIAL

- > Plaquette institutionnelle
- > Forum annuel des métiers du social
- > « Mme Aude du Social »
- > Film « sur les chemins du travail social à La Réunion »

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Mise en place d'une équipe mobile en partenariat avec l'EPSMR et la PJJ pour accompagner les établissements, les assistantes familiales dans la prise en charge des enfants qui présentent de troubles de santé mentale.
- > Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude sur la santé et le handicap des enfants de l'ASE.
- > Formalisation d'un protocole du partenariat avec le CHUR/ unité de pédiatrie médico légale pour apporter une expertise dans le bilan médico psychologique des enfants faisant l'objet d'une information préoccupante en famille d'accueil.



OBJECTIFS 2022



DIMINUTION DES INFORMATIONS QUALIFIÉES EN DANGER



PARCOURS D'ENFANTS À L'ASE

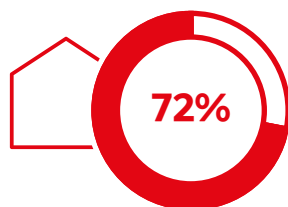
PLUS SÉCURISÉS



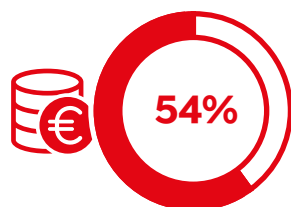
SOCIAL

AVEC VOUS
POUR CRÉER
UN VIVRE ENSEMBLE
QUI FAVORISE
L'INCLUSION DE
TOUS ET DE CHACUN

CHIFFRES CLÉS 2021



POPULATION ÉLIGIBLE
AU LOGEMENT SOCIAL



FOYERS OU DEMANDEURS
DE LOGEMENT AYANT
UN REVENU MENSUEL
< 1 000 €/MOIS



40 000

LOGEMENTS SOCIAUX
À RÉHABILITER



33 091

DEMANDES
DE LOGEMENT
SOCIAL



7 700

LOGEMENTS
À CONSTRUIRE
D'ICI 2035

AMBITION 3

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES

ACCOMPAGNER LE MAINTIEN À DOMICILE

Le département souhaite accompagner les personnes âgées et porteurs de handicap en agissant en prévention de la perte de l'autonomie

Dans ce contexte, pour faire face à cette problématique prégnante du logement, le Conseil départemental accentuera en 2022 sa politique volontariste en matière d'habitat.

- > Développer les « visites de courtoisie » ;
- > La prévention à la dépendance;
- > La structuration de clubs de 3ème âge.

MIEUX LOGER LES PERSONNES FRAGILES

- > Objectif 4000 amélioration par an
- > Travaux d'adaptation d'urgence : multiplier par 5 le nombre de chantiers
- > Expérimentation de l'auto amélioration accompagnée
- > Réhabilitation des logements sociaux hors QPV Quartier Prioritaire de la Ville

AMPLIFIER LE SOUTIEN AUX AIDANTS

- > Mettre en place un forfait d'heures de suppléances de nuit et de week-end
- > Expérimenter des lieux d'accueil et de Bien être

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

- > Structuration des Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (professionnalisation)
- > Structuration des SAAD (revalorisation et reconnaissance métier)

SOUTENIR LES MÉNAGES MAL LOGÉS

- > Répondre davantage aux besoins des ménages défavorisés connaissant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, à l'application de ces objectifs à travers le FSL
- > Mettre en œuvre le volet collectif de l'Accompagnement Social Lié au Logement ASLL
- > Développer la dématérialisation de la chaîne de traitement du FSL
- > Initier et accompagner la mise en place d'une commission territorialisée de gestion de l'impayé locatif
- > Aller vers les ménages dès le signalement de l'impayé de loyer par la CAF

AMÉLIORER LE PARCOURS DES USAGERS

La collectivité accentuera en 2022 sa politique volontariste en matière de parcours résidentiel permettant aux publics fragiles de passer du statut d'occupation de locataire à celui de propriétaire de leur logement, favorisant ainsi l'épanouissement et la réussite sociale des ménages.

Ces interventions répondront aux objectifs suivants :

- > permettre aux ménages locataires depuis de nombreuses années de pouvoir acquérir leur logement social lorsque ces derniers sont mis en vente par le bailleur social;
- > aider les bailleurs à utiliser les produits de la vente des logements sociaux anciens pour investir dans la construction de logement social neuf;
- > débloquer des opérations d'aménagement portées par des bailleurs sociaux permettant la construction de logements sociaux à l'accession à la propriété.

FAVORISER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

- > Soutenir financièrement des opérations d'aménagement de bailleurs sociaux permettant la construction de logements en accession sociale à la propriété
- > Amplifier l'accession à la propriété du parc des logements anciens

STRUCTURER L'ACCUEIL FAMILIAL

- > Mettre en place une formation spécialisée pour les aidants accueillant des personnes handicapées
- > Tiers régulateur

ÉLARGIR L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

- > Innover dans l'accompagnement
- > Poursuite de la création de places

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

> Mieux loger les personnes fragiles

Dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Social (PDRES) 2021 – 2025, passer de 1 500 améliorations de l'habitat en 2020 à un objectif de 3 000 améliorations en 2021.

> Favoriser le parcours résidentiel des ménages fragiles

Le département poursuit son dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété des logements sociaux anciens mis en vente par les bailleurs sociaux. En 2021, cette aide financière, plafonnée à 6 000 €, permettra à une centaine de ménages modestes de devenir propriétaire du logement dont ils ont été locataires pendant plusieurs décennies.

> Mieux soutenir financièrement et mieux accompagner les ménages défavorisés rencontrant des difficultés en lien avec le logement

Le nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), validé en décembre 2020, est mis en œuvre depuis le début de l'année 2021.

Il répond à la paupérisation des familles réunionnaises, accentuée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, tout en veillant à ce que le ménage reste acteur et responsable dans le traitement de sa situation.

Depuis mars 2021, les dossiers du FSL sont traités de façon dématérialisée par le service gestionnaire. A terme, la gestion électronique des documents devrait permettre de gagner en efficacité.



OBJECTIFS 2022



160

DÉCISIONS DE TRAVAUX D'ADAPTATION D'URGENCE



3 500

DÉCISIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



2/5
AUTO-AMÉLIORATION NOMBRES DE CHANTIERS DÉMARRÉS



180

LOGEMENTS SOCIAUX RÉHABILITÉS



80% DES DEMANDES D'APA TRAITÉES < 2 MOIS



ASLL :

1 800

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



FERMETURE 100% DES PENSIONS MARRONS



2 EHPAD

1 SERVICE D'ACCUEIL À LA VIE SOCIALE

1 FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

1 FOYER OCCUPATIONNEL

1 SERVICE D'AIDE ET D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPÉS



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

**AVEC VOUS
POUR AMENER TOUTES
LES GÉNÉRATIONS
SUR LE CHEMIN DE
LEUR RÉUSSITE**

**CHIFFRES
CLÉS
2021**



35 335
DEMI-PENSIONNAIRES



78
COLLÈGES
PUBLICS



54 927
COLLÈGIENS
PUBLICS

9
COLLÈGES
PRIVÉS

5 429
COLLÈGIENS
PRIVÉS

13 M€
EN FONCTIONNEMENT
14 M€
EN INVESTISSEMENT



1 M€
EN FAVEUR DES COLLÈGIENS
22 M€
POUR LES ÉTUDIANTS



13 161
ÉTUDIANTS
BÉNÉFICIAIRES



3 301
ÉTUDIANTS
EN MOBILITÉ



9
BOURSES DOCTORALES
DEPUIS 2019



AMBITION 4

FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES, EN FAIRE DES CITOYENS

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

Le développement des usages numériques est un enjeu majeur. Il se traduit par un objectif de mise à disposition pour tous d'équipements performants et fiables en vue de permettre la mise en place des nouveaux usages du numérique éducatif :

- > Modernisation et redimensionnement des accès à internet et aux ressources pédagogiques externes
- > Augmentation du nombre d'équipements numériques mobiles mis à disposition
- > Mise à disposition d'équipements numériques modernes en remplacement des équipements obsolètes
- > Réduction des inégalités d'accès au numérique entre les EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement)

ACCOMPAGNER LE FUTUR CITOYEN

PROPOSER DES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

Notre collectivité mène une politique volontariste axée sur des initiatives favorisant l'épanouissement, la responsabilisation et la réussite éducative de la jeunesse réunionnaise afin qu'elle soit pleinement actrice de son développement.

Ses interventions s'inscrivent dans les principes définis par la charte nationale d'accompagnement à la scolarité qui soulignent le rétablissement de la confiance des élèves dans leurs capacités à réussir avec les objectifs suivants :

- > Permettre aux jeunes collégiens de s'investir dans la vie citoyenne
- > Développer l'éducation civique pour préparer les collégiens à être des citoyens adultes assumés
- > Renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves
- > Créer un espace de dialogue et d'échanges entre eux
- > Challenges Citoyen

FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX DROITS

- > Poursuivre les dispositifs actuels (FDAJ, NPJC)
- > Consolider les partenariats existants et examiner des nouveaux partenaires (structures d'éducation populaire et de la jeunesse)
- > Participation à une plateforme numérique partenariale («Portail Jeunes »)

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'INSERTION

ÉCLAIRER LES COLLÉGIENS SUR LEUR ORIENTATION

L'orientation scolaire reste aujourd'hui encore une question particulièrement importante. Le collégien n'est souvent confronté à ce sujet qu'à la fin de la classe de 3ème et, elle peut être perçue comme un ensemble de règles et de procédures visant à canaliser le choix des élèves et des familles.

Le Département souhaite apporter aux collégiens une meilleure connaissance de l'environnement professionnel, économique et social et des systèmes de formation existant dans l'île et à l'extérieur. Il mettra ainsi en place un partenariat opérationnel avec le Rectorat et les EPLE pour que des forums des métiers soient organisés dans tous les bassins académiques de l'île et pour réfléchir à une traduction numérique d'une plateforme disponible à tout instant et répondant aux attentes de ce public.

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

Le Département accompagne près de 12 000 étudiants réunionnais, localement ou en mobilité, dans leurs études supérieures sous forme de différentes aides (bourses, allocation de scolarité, CIUP, bourse doctorale). Ces aides viennent en supplément de l'aide nationale du CROUS.

Pour toutes les prochaines rentrées universitaires, notre collectivité souhaite impulser, pour les étudiants en mobilité, un cadre d'accompagnement circonstancié amélioré dans leur vie étudiante : le Contrat départemental de promotion estudiantine (CDPE)

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

COACHER LES NETS

DÉVELOPPER LE LEADERSHIP CHEZ LES JEUNES

PRÉVENIR LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

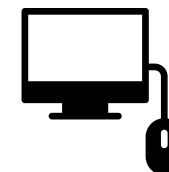
- > Se doter d'un nouvel outil numérique tant sur la partie front office que back office pour la campagne universitaire 2021-2022.
- > Formalisation du Schéma Général de la Restauration Scolaire.
- > Formalisation du Schéma Directeur du Numérique Éducatif.
- > Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire (y compris le cyber harcèlement).
- > Participer à la lutte contre le décrochage scolaire.



OBJECTIFS 2022



AMÉLIORER L'ORIENTATION DES COLLÉGIENS (FORUM DES FORMATIONS PRO ET MÉTIERS)



HOMOGÉNÉISER LE PARC INFORMATIQUE DES COLLÈGES



PROGRESSION DES PRIMO-MOBILES > 85%



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

**AVEC VOUS
POUR AMENER TOUTES
LES GÉNÉRATIONS
SUR LE CHEMIN DE
LEUR RÉUSSITE**



**CHIFFRES
CLÉS
2021**



10
RÉSIDENCES
D'ARTISTES



62 329
VISITEURS DANS
LES ÉQUIPEMENTS
CULTURELS



1,3 M€
D'AIDES
ANNUELLES
VOTÉES



150 000
LICENCIÉS



489
CLUBS (834 K€)



42
STRUCTURES
HANDISPORT ET SPORT
ADAPTÉ (195K€)



45
LIGUES ET
COMITÉS (377K€)

AMBITION 5

**DÉMOCRATISER LA CULTURE, VALORISER
LE PATRIMOINE ET PROMOUVOIR LE SPORT**

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ CRÉOLE DE LA RÉUNION

Dans la droite ligne des objectifs fixés par le Plan de mandature, les actions de 2022 se rapporteront prioritairement à la mise en œuvre du grand chantier du musée historique de l'Habitation et de l'Esclavage (Villèle) mais aussi d'autres chantiers de conservation ou de valorisation du patrimoine.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Le Département a affiché au projet de mandature des objectifs volontaristes dans le but de réduire la fracture culturelle qui touche tant des groupes de populations que des parties du territoire.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

Le soutien de la collectivité aux projets des artistes, des associations culturelles, des lieux de culture, dans une grande diversité de champs disciplinaires, a été confirmé dans le Plan de mandature.

Parmi les orientations fixées, figure la mise en place d'aides spécifiques destinées à accompagner le renouvellement de la création artistique par les jeunes générations et à encourager les efforts de maillage culturel du territoire ainsi que de mutualisation des projets par les opérateurs.

AMPLIFIER LE SOUTIEN AU SPORT DE MASSE

L'accompagnement du Département à la pratique sportive de base passe par le financement de plusieurs centaines de clubs, implantés sur tout le territoire, dans une cinquantaine de disciplines. Le Plan de mandature vise à amplifier ce soutien.

CONSOLIDER LE SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Dès 2022, et dans la perspective des grands événements sportifs internationaux des prochaines années - Jeux des Iles de l'Océan Indien en 2023 à Madagascar et Jeux Olympiques en 2024 à Paris – la politique sportive du Département sera renforcée pour mieux soutenir encore le sport de haut niveau.

COMMUNIQUER

Pour donner suite aux orientations du Plan de mandature, de nouvelles actions de communication ont été mises en place en particulier pour faire connaître le dispositif d'aides aux clubs. Cette orientation sera amplifiée en 2022 dans l'objectif de redynamiser un secteur associatif très affecté par la crise sanitaire.

Ce renforcement de la communication concernera aussi l'action culturelle : il s'agira notamment de relancer la fréquentation des lieux de culture par les familles, les touristes locaux et extérieurs...

Dans le domaine de la coopération, le Département reconduit ses crédits destinés à financer des projets d'échanges portés par les associations. Les actions portées par l'Iconothèque historique de l'océan Indien, majoritairement financées sur des fonds européens, se poursuivront dans le sens d'une promotion du patrimoine iconographique auprès des jeunes des îles de la COI et du Mozambique.

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Grands chantiers du Musée historique de Villèle, de la sécurisation du Lazaret 2, de la poursuite des études concernant le bâtiment des archives, de la rénovation des locaux et du site de l'Artothèque.
- > Réalisations : sur l'Îlet à Guillaume (site emblématique de la Mission Patrimoine 2021), d'un diagnostic patrimonial et d'une programmation de travaux d'urgence, l'achèvement des travaux sur le bâtiment et de la refonte de la muséographie sur le musée du Sel.
- > Mesures spécifiques dédiées aux publics de l'Aide Sociale à l'Enfance : un programme d'éveil à la culture et au sport est déployé depuis septembre et l'organisation de journées dédiées sur 18 sites dans les 5 microrégions est prévue les 17 et 20 novembre dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'Enfant.
- > Actions culturelles associatives financées en considération de leur objectif affiché de diversifier les publics et de toucher les publics sociaux.



OBJECTIFS 2022



CHANTIERS ARCHÉOLOGIQUES DE VILLELE



NOUVELLES MESURES POUR LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE



AUGMENTATION DU NOMBRE DE CLUBS AIDÉS



NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LES RÉSIDENCES D'ARTISTES ET LA GESTION DES THÉÂTRES



PRÉPARATION JIOI



AGRICULTURE

AVEC VOUS
POUR CRÉER UNE
AGRICULTURE
RESPONSABLE
ET LOCALE
POUR L'AVENIR
DE NOTRE ÎLE

**CHIFFRES
CLÉS
2021**



40 %

TAUX DE COUVERTURE
DES PRODUITS AGRICOLES
LOCAUX CONSOMMÉS



15 333 HA
DE PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS
DÉPARTEMENTAUX



138 HA
DE FRICHES AGRICOLES
REMISES EN CULTURE

AMBITION 6

ACCOMPAGNER LA RÉUNION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE VISANT LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'AGRIPEI 2030

L'agriculture réunionnaise est un pilier de l'activité économique locale, mais également un marqueur important de l'aménagement de notre territoire et de la culture réunionnaise. L'action de la Collectivité dans ce domaine majeur est essentielle et doit permettre à nos agriculteurs de vivre décemment de leur activité, viser la souveraineté alimentaire de notre île par une diversification des cultures, ou encore accélérer la transition agro-écologique des exploitations.

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET RECONQUÉRIR LES TERRES EN FRICHE

- > Poursuite des procédures de terre inculte et de contrôle du morcellement agricole
- > Rénovation du dispositif de primes à la vente ou la location de terres en friches
- > Création d'un PAEN sur la commune de Petite-Ile
- > Lancement d'un dispositif d'aide pour la rénovation des chemins d'exploitation en liaison avec le PDRES
- > Recherche de foncier pour la création d'une ferme départementale

AUGMENTER LA PRODUCTION, AMÉLIORER SA QUALITÉ

- > Lancement d'un dispositif d'aide pour la création de fermes semencières en liaison avec le PDRES
- > Soutien financier en faveur de la production locale de fourrage
- > Financement du renouvellement des cheptels bovins atteints de leucose, dans le cadre du Plan Global de Maitrise Sanitaire de l'élevage Bovin
- > Rénovation du dispositif d'aide aux producteurs indépendants de fruits et légumes
- > Mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide pour stimuler la plantation de nouvelles surfaces d'ananas
- > Déploiement du plan de développement de la filière des plantes à parfums, aromatiques et médicinales

PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX ET LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

- > Création de la marque collective de produits agricoles 100% Réunion
- > Accompagnement financier pour la création d'unités de transformation de la produits locaux
- > Accompagnement des agriculteurs pour la participation à l'édition 2022 du Salon International de l'Agriculture de Paris
- > Poursuite de la programmation des marchés péi et du soutien en direction des AMAPéi (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU DES EXPLOITATIONS

La problématique de l'accès à l'eau revêt un enjeu majeur dans un contexte de bouleversement climatique. La disponibilité en eau dans certaines zones agricoles non irriguées reste en effet l'un des freins majeurs au développement des exploitations.

- > Mise en service de la chaîne de refoulement d'eau dans les hauts de l'Ouest et du nouveau réservoir de Dassay
- > Lancement opérationnel du programme PRODEO, dédié à l'alimentation en eau des hauts
- > Lancement des travaux d'extension du périmètre irrigué départemental sur les communes de Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Louis
- > Relance du dispositif d'aide à la réhabilitation des retenues collinaires
- > Poursuite des études du projet MEREN, et la chaîne de refoulement des hauts du Sud

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Déploiement du Plan Départemental de Relance Économique et Social : financement de 406 opérations d'aménagement foncier, 320 réservoirs d'eau, 54 réhabilitations de retenues collinaires, 5 unités de transformation de produits agricoles locaux.
- > Soutien des producteurs indépendants de fruits et légumes (400 producteurs accompagnés).
- > Poursuite du Programme de Développement Rural 2014-2022 (FEADER) : Taux de programmation de 80%. Taux de paiement de 47%.
- > Relance des marchés Peï à fréquence mensuelle.
- > Lancement des travaux d'extension du périmètre irrigué départemental (820 ha sur les communes de Saint-Pierre et Petite-Ile : secteurs de Bassin Martin, Montvert-les-hauts, Anse les Hauts).
- > Engagement des études de conception du projet MEREN (notification de quatre marchés de maîtrise d'œuvre).



OBJECTIFS 2022



+2 PTS

DE PART DES PRODUITS LOCAUX DANS LA CONSOMMATION LOCALE (42 %)



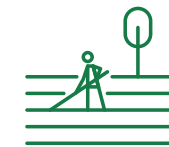
+370 HA

DE PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DÉPARTEMENTAUX



300 HA

DE FRICHES AGRICOLES REMISES EN CULTURE



PDRR

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉUNION 2014-2022 : ATTEINDRE 100% DE PROGRAMMATION



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVEC VOUS
POUR AGIR
DURABLEMENT
ET PRÉSERVER
NOTRE ÎLE

**CHIFFRES
CLÉS
2021**



38 M€

MOBILISÉS AU TITRE DU PST



10

RADIERS
SUBMERSIBLES
SUPPRIMÉS



150 ML

DE FALAISES SURPLOMBANT
LES ROUTES DÉPARTEMENTALES
SÉCURISÉES



670

CURISTES ACCUEILLIS
À L'ÉTABLISSEMENT
THERMAL DE CILAO



128

PROJETS PORTÉS PAR LES
ACTEURS LOCAUX SOUTENUS
AU TITRE DU LEADER

AMBITION 7

FAIRE DE LA RURALITÉ UN ESPACE MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

CONTRIBUER À UN AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

RÉÉQUILIBRER LE TERRITOIRE EN ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- > Formaliser un plan départemental opérationnel pour le développement des Hauts
- > Poursuivre les études techniques et l'élaboration des dossiers réglementaires relatifs aux projets MEREN et RHE
- > Apporter son soutien aux communes à travers le pacte de solidarité territorial 2^{ème} génération
- > Assurer la construction de la caserne de Saint-Benoit
- > Assurer la reconstruction du collège Gaston Crochet
- > Assurer la construction du Foyer de l'enfance de Saint-Leu
- > Assurer le lancement de la restructuration du site de la Source

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS, DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE

- > Suppression de 8 radiers submersibles
- > Démarrage de 4 nouveaux chantiers, supprimer au total 18 radiers supplémentaires
- > Poursuite des études nécessaires à la suppression pérenne du radier du Ouaki
- > Traitement préventif des falaises surplombant les routes départementales
- > Poursuite des études relatives au prolongement de la RD 400 au Tampon, à l'aménagement de l'accès au centre-ville de Saint-Louis et du Chemin La Salette à St Pierre

CRÉER DE LA RICHESSE DANS LES TERRITOIRES

SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS EN MILIEU RURAL

- > Mobilisation du FEADER en faveur de 100 projets
- > Élaboration d'un plan d'action sur la base d'un diagnostic et de l'identification du potentiel économique de la filière bois
- > Validation du modèle économique optimal pour la valorisation du sel par la SPL EDDEN et mise en œuvre d'un nouveau schéma de production et de commercialisation

VALORISER LES ACTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR CRÉER DE L'ACTIVITÉ

- > Concrétisation de projets retenus suite à des appels à projets avec le démarrage des activités de l'espace Corail à l'arrière du Village Corail, de la « boutique » de Paris ainsi que de la villa du Domaine Archambeaud et les premiers travaux sur le Golf de l'Étang-Salé et les fouilles archéologiques sur le site de Rontaunay
- > Formalisation des premières orientations du comité stratégique de valorisation de la zone arrière portuaire
- > Ouverture de 7 nouveaux kiosques à vocation économique

INNOVER DANS LE TOURISME

VALORISER LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

- > Formalisation du schéma de Développement Touristique des Sites Naturels
- > Livraison du nouveau gîte du Volcan et le début des études de reconstruction du refuge du Piton des Neiges
- > Livraison d'une première tranche de travaux d'accueil du public sur les sites du Maïdo et du Pas de Bellecombe Jacob
- > Livraison de 2 nouvelles collections (roses de Bourbon et plantes carnivores) à Mascarin Jardin Botanique

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME

- > Accompagner la structuration et le développement d'activités
- > Amorcer la réalisation d'un plan de développement de cette filière

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Reconstruction du gîte du Volcan et concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du refuge du Piton des Neiges.
- > Soutien aux structures agritouristiques affectées par la crise sanitaire.
- > Études techniques et élaboration des dossiers réglementaires relatifs aux projets MEREN (mise en eau des régions Est et Nord) et RHE (route des hauts de l'Est).
- > Études relatives au prolongement de la RD 400 au Tampon, à l'aménagement de l'accès au centre-ville de Saint-Louis et du Chemin La Salette à Saint-Pierre.



OBJECTIFS 2022



OUVERTURE
DU NOUVEAU GÎTE
DU VOLCAN



8

RADIERS
SUBMERSIBLES
SUPPRIMÉS



800

PROJETS
ÉCONOMIQUES ET
D'AMÉNAGEMENT
SOUTENUS



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVEC VOUS
POUR AGIR
DURABLEMENT
ET PRÉSERVER
NOTRE ÎLE

CHIFFRES CLÉS 2021



600 HA
TRAITÉS EN TRAVAUX
DE LUTTE CONTRE LES
ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES



35 000
PLANTS DANS LES ESPACES
PUBLICS DANS LE CADRE
DU PLAN 1 MILLION
D'ARBRES (BWA DE KARTIÉ)



100
AGRICULTEURS BIO
ACCOMPAGNÉS

AMBITION 8 PRÉSERVER ET VALORISER DURABLEMENT NOS RESSOURCES

RESTAURER NOS FORETS, PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ

- > Démarrage d'une production massive de plans d'espèces indigènes et endémiques dans le cadre du plan 1 million d'arbres
- > Plantation de 80 000 plants dans les espaces publics
- > Renforcement du programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec le déploiement d'un nouveau type d'atelier chantier (ACI)
- > Déploiement d'un plan de communication de masse dans le cadre du Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

- > Validation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- > Amorçage du nouveau programme d'aide de l'Office de l'Eau Réunion
- > Mise en œuvre, aux côtés de l'Office de l'Eau Réunion, d'un nouveau dispositif pour la rénovation des réseaux d'eau et le stockage d'eau pluviale
- > Mise en œuvre de convention de livraison d'eau brute

VERS UNE AGRICULTURE DURABLE SAINE ET RESPONSABLE

- > Mise en œuvre du plan BIO départemental validé en 2020
- > Déploiement d'un nouveau dispositif d'aide destiné à soutenir les exploitations agro-écologiques
- > Soutien d'actions de lutte biologiques ou mécaniques contre les nuisibles et ravageurs des cultures

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

FAIRE DU DÉPARTEMENT UNE ADMINISTRATION ÉCO-EXEMPLAIRE

- > Adoption d'un plan interne de prévention et de gestion des déchets et l'instauration d'un tri sélectif
- > Mise en œuvre du plan interne de mobilité durable
- > Déploiement d'une formation sur le Changement Climatique auprès des agents de la collectivité

IMPLIQUER TOUTES LES GÉNÉRATIONS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUES

- > Elaborer un plan de sensibilisation à l'environnement basé sur un parcours écocitoyen du collégien
- > Poursuivre les actions de sensibilisation des collégiens autour des questions de réduction des déchets issus de la restauration scolaire, des économies d'énergies, de la protection de la biodiversité
- > Amplifier la mobilisation du Conseil Départemental des Jeunes autour des projets de transition écologique

SUSCITER L'ADHÉSION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- > Proposer un budget participatif afin de donner la possibilité aux « faiseurs de changement » de choisir et de porter leur projet en lien avec la transition écologique

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Construction de 3 pépinières départementales d'une capacité de production de 200 000 plants par an.
- > Déploiement des interventions de la SPL EDDEN sur toute l'Île pour lutter contre les plantes exotiques invasives et préserver notre biodiversité.
- > Essai d'une pompe hydraulique innovante fonctionnant sans énergie électrique.
- > Validation du plan BIO départemental.
- > Financement d'une unité pilote de compostage d'effluents de volaille.
- > Accompagnement des producteurs de lentilles pour la suppression des produits phytosanitaires.
- > Animation du Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire.



OBJECTIFS 2022



200 000

ARBRES EN CULTURE
DANS LE CADRE DU PLAN
1 MILLION D'ARBRES



10 000

PERSONNES
SENSIBILISÉES AU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



RÉDUCTION DE LA MOITIÉ
DE LA CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX
VIA LA PRODUCTION
PHOTOVOLTAÏQUE



COOPÉRATION
RÉGIONALE

AVEC VOUS
POUR RENFORCER
NOS LIENS DANS
L'Océan Indien

CHIFFRES CLÉS 2021



MADAGASCAR, PAYS
PRIORITAIRE DE L'ACTION
DU DÉPARTEMENT :

357 000 €
DE SUBVENTIONS
ACCORDÉES



5

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
SOUTENUS POUR FAVORISER
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
À MADAGASCAR



3 PROJETS

« SPORT ET DÉVELOPPEMENT »
POUR APPUYER L'INSERTION
PAR LE SPORT

AMBITION 9

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LA SOLIDARITÉ DANS L'Océan Indien

DÉVELOPPER UN ESPACE DE SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE

APPUYER LES INITIATIVES MULTILATÉRALES

- > Soutenir le développement de l'Observatoire des agricultures de l'Océan Indien la mission d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI)

SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS VOISINS

- > Appuyer les projets des associations qui permettront de fournir de l'eau et d'en sécuriser l'approvisionnement, de développer l'agriculture familiale et de faciliter la reforestation
- > Cofinancer un projet au Grande Comore portant sur l'amélioration des infrastructures

ACCROITRE LES ÉCHANGES D'EXCELLENCE ET D'EXPERTISE SOUS LE SIGNE DE LA FRANCOPHONIE

VALORISER L'EXPERTISE RÉUNIONNAISE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- > Soutien dans les domaines de l'enseignement et de l'appui à la francophonie
- > Appui apporté par l'Office de l'Eau à une structure similaire à Maurice et à Rodrigues

ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES CHEZ NOS VOISINS

- > Mise en place de formations pour les personnels de la zone au travers de la convention relative à la coopération régionale
- > Poursuite du programme de formation des élus et cadres avec les Comores

RAYONNER DANS LA ZONE INDIANOCÉANIQUE

ENCOURAGER LES PROJETS CULTURELS

- > Soutenir les initiatives des associations qui développeront des échanges culturels pour une meilleure connaissance réciproque des populations indianocéaniques

PROMOUVOIR LES ÉCHANGES SPORTIFS DANS L'OCÉAN INDIEN

- > Priorité aux projets des associations, clubs et ligues visant l'insertion par le sport
- > Mise en avant des échanges sportifs (formations, compétitions) avec les pays de la zone

FAVORISER LA MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL

FACILITER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉUNIONNAIS

- > Soutenir les échanges pédagogiques et linguistiques
- > Appuyer les chantiers de solidarité et de stages dans la zone océan Indien pour des apprentis

SOUTENIR LES CONTRATS DE VOLONTARIAT

- > Cofinancer les missions de Volontariat du Service Civique à l'International et de Volontariat de Solidarité Internationale dans les pays voisins
- > Faire vivre la notion de solidarité en permettant l'accueil de jeunes volontaires de la zone océan Indien

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Appui à la francophonie à Madagascar : mise à disposition d'animateurs en langue française dans des lycées publics malgaches avec un cofinancement du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).
- > Appui institutionnel aux Comores : poursuite du programme de formation des élus et cadres comoriens cofinancé par le MEAE.
- > Soutien à la mobilité des jeunes dans la zone : cofinancement de 17 missions de Volontariat de Solidarité Internationale avec France Volontaires.



OBJECTIFS 2022



5 PROJETS

RENFORCEMENT DES
COMPÉTENCES PAR DES
ÉCHANGES DE SAVOIR-FAIRE



10

EXPÉRIMENTATIONS DE
STAGE DANS LA ZONE
POUR DES APPRENTIS



30

MISSIONS DE
VOLONTARIAT
DANS LA ZONE



**MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

**AVEC VOUS
POUR FACILITER LA
VIE DE TOUS LES
RÉUNIONNAIS ET DE
CHAQUE CITOYEN**

**CHIFFRES
CLÉS
2021**



68
SATELLITES SUIVIS



20
CONVENTIONS SIGNÉES :
PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL
2ÈME GÉNÉRATION
PST2

AMBITION 10

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE NOS PUBLICS

SIMPLIFIER LES PROCESSUS ET PROCÉDURES

En 2022, une cartographie des processus sera élaborée. Seront priorisés les processus pour lesquels une forte amélioration des délais de réponse est attendue. Leur optimisation pourra être mise en œuvre par des adaptations de l'organisation, de nouveaux modes de gestion ou bien par la dématérialisation d'une partie des services.

Cette dématérialisation sera décrite dans un plan global de transformation numérique visant à accompagner la collectivité, ses agents et ses publics, ses partenaires vers plus de services et d'outils numériques, au service de la performance, sans négliger la fracture numérique et, le nécessaire, accompagnement au changement.

OPTIMISER LES PROCESSUS, ADAPTER L'ORGANISATION

- > Optimiser les processus

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

- > Élaborer un plan de transformation numérique

MODERNISER LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES AIDES

- > Élaborer un plan de transformation numérique

AMÉLIORER L'ACCUEIL

- > Mise en place d'une plateforme d'appels téléphoniques pour répondre aux demandes des citoyens / usagers / agents

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

- > Mise en place d'un plan de formation

EXPÉRIMENTER

La simplification des démarches de nos publics et l'agilité dans la mise en œuvre des politiques publiques requièrent des méthodes centrées sur les usagers, qui font la part belle à un processus de production d'idées, de prototypage, de tests usagers sur le terrain avant une mise en œuvre généralisée. L'outil proposé par le Département pour faciliter l'expérimentation et la co-construction avec les usagers, est le Laboratoire d'Innovation Publique dont les premiers projets incubés pourraient être en lien avec le Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire et l'accueil des usagers.

- > Mise en place d'un Laboratoire d'Innovation Publique

ÉVALUER

Dès 2022, le Département s'attachera à mettre en œuvre des outils d'évaluation de son plan de mandature afin de permettre son ajustement éventuel pour les années à venir. Par ailleurs, un outil de mesure de la satisfaction des usagers quant à leur accueil dans les services départementaux sera expérimenté. Cet outil pourra prendre la forme de borne de sondage Smiley dans les espaces d'accueil pour mesurer et améliorer la satisfaction des citoyens.

- > Mise en place de mesures de satisfaction de l'accueil du public à l'aide de smileys

COMMUNIQUER EN TOUTE TRANSPARENCE

Il s'agit en premier lieu de communiquer sur nos projets, leur état d'avancement. Un site internet dédié au Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire sera développé. Il présentera à minima toutes les actions du Département contribuant à la transition écologique, leur avancement et les résultats de l'évaluation comme nous nous y sommes engagés dans ce plan.

Pour répondre à nos obligations réglementaires notamment en matière de publication de nos données (open data), un chantier spécifique sera ouvert dans le cadre d'un projet global de transformation numérique de la Collectivité.

METTRE EN ŒUVRE L'OPEN DATA

- > Élaborer un plan de transformation numérique

METTRE EN ŒUVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION DES COMPTES

- > Certification des comptes

INFORMER LES CITOYENS DE L'AVANCEMENT DES PROJETS

- > Mise en place d'un site internet dédié au Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

- > Mise en œuvre d'un outil de pilotage des satellites de la collectivité.
- > Mise en œuvre d'un outil numérique de pilotage du plan de mandature et des services de la collectivité.

ASSOCIER LES CITOYENS

L'association des citoyens à nos politiques publiques est diverse et multiple, au travers de projets à construire avec et pour les usagers ou d'instances de pilotage tels que, par exemple, le comité d'évaluation prévu à la gouvernance du Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire et qui sera mis en place en 2022.

- > Mise en place d'un budget participatif

INNOVER DANS LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

Innover nécessite de décloisonner, de mobiliser les bonnes compétences pour mener à bien les projets, d'être créatif. Pour cela, un plan de formation incluant la conduite de projets, la conduite du changement ou des méthodes d'innovation publiques sera élaboré et mis en place pour un essaimage de bonnes pratiques dans les services.

- > Mise en place d'un plan de formation

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Le Département élaborera et mettra en œuvre un plan d'actions visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques. Ce plan est intégré au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui sera soumis prochainement à l'assemblée plénière.



OBJECTIFS 2022



PLAN DE
TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE
ÉLABORÉ



80 %
DES DEMANDES
D'APA TRAITÉES
< 2 MOIS



BORNE DE SONDAGE
SMILEY DÉPLOYÉ DANS
CHAQUE MAISON
DÉPARTEMENTALE DE
CHAQUE TERRITOIRE



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Département de La Réunion

2 rue de la Source - 97488 Saint Denis Cedex

Tél : 0262 90 30 30 - Fax : 0262 90 39 99

Mail : accueil@cg974.fr

Web : www.departement974.fr